

MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB
Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB
Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le treize juin à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 6 juin 2014.

Présents : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Christine FERRET, Marc BRICARD, Marc MAILLARD, Bernard ROQUE et Liz THOUREZ.

Absents : Frédéric COSTE, Bertrand CLÉMENT, Malvine MORERA et Patricia ARNOLD.

Pouvoirs : Malvine MORERA à Yves ROBIN,
Patricia ARNOLD à Marie-France MAUREL,
Bertrand CLÉMENT à Fabien SCHURRER.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 30 avril 2014
- 2°) Autorisation au maire d'ester en justice requête TA du 16 mai 2014
- 3°) Commission Communale des Impôts Directs
- 4°) Subvention Hérault Énergies EP La Farenque
- 5°) Fixation du prix du transport d'eau potable par le personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du PV du conseil municipal du 30 avril 2014

Le procès verbal de la séance du 30 avril 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Autorisation au maire d'ester en justice requête TA du 16 mai 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une requête portée devant le Tribunal Administratif de Montpellier : recours en annulation du PC 034 211 14 H0003 du 19 mars 2014.

Considérant qu'il y a lieu de faire établir un mémoire en défense pour présenter les arguments de la commune par un avocat spécialisé en droit des collectivités et des dossiers d'urbanisme,

Considérant aussi que la commune est garantie de ces risques par le contrat protection juridique N° 2166279805 et qu'une déclaration a déjà été adressée à la compagnie d'assurance,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice pour cette affaire et d'être assisté par un avocat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et conformément à l'article L.2122-22 alinéa 16 du CGCT, d'autoriser le Maire à ester en justice pour cette affaire.

Il l'autorise également à signer tous les documents afférents à cette procédure et à payer les frais et honoraires des avocats, experts et huissiers mandatés pour cette affaire, conformément à l'article L.2122-22 alinéa 11 du CGCT.

Point n°3 : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est de procéder à la mise à jour des valeurs locatives foncières qui seront retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. En ce début de mandat, il y a lieu de renouveler les membres de cette commission. Pour ce faire, la commune doit proposer une liste de 22 noms d'habitant du Poujol-sur-Orb et 2 de communes voisines par lesquels la Direction des Services Fiscaux de l'Hérault choisira 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal approuve la liste établie par le Maire et composée comme suit :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| - M. MAUREL Christophe | - M. PARACHINI Victor |
| - M. TASSIS Éric | - M. ROQUE Didier |
| - M. LE CARDINAL Jean-Pierre | - M. PERIZ Roland |
| - M. RUDELLE Laurent | - M. BOUSSAGOL Jean-Pierre |
| - M. JOUVET Gaël | - M. BELEGOU Jérôme |
| - M. LAGUNA Frédéric | - M. DANTONI Claude |
| - M. BACCOU Philippe | - M. OURADOU Paul |
| - M. SALLES Didier | - M ^{me} TASSIS Hendrika |
| - M. COSTE Jean-Pierre | - M. MARTY Michel |
| - M. FIRMO Jorge | - M ^{me} PONSOLLE Audrey |
| - M. SIGÉ Yves | - M. GUIRAUD Michel |
| - M. VIGUIER Marc - Hérépian | - M. DOLQUES Jean-Pierre - Lamalou |

Point n°4 : Subvention Hérault Énergies EP La Farenque

Après avoir indiqué que l'ensemble de l'éclairage public de la rue de La Farenque est vétuste et énergivore et que le syndicat Hérault Énergies agit en faveur des collectivités locales qui souhaitent améliorer leur éclairage public en optimisant leur politique de consommation énergétique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de remplacement des lanternes de cette voie et de l'autoriser à demander une subvention auprès d'Hérault Énergies. Il explique que pour ce type de projet, le taux d'intervention du Syndicat atteint 75% du montant des travaux. Il présente ensuite un devis de l'entreprise TRAVESSET qui s'élève à 20 000 € pour la réalisation de ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet et autorise le Maire à demander une subvention à Hérault Énergies et à régler la part restant à charge de la commune.

Point n°5 : Fixation du prix du transport d'eau potable par le personnel communal

Monsieur le Maire expose que, chaque été, les agents communaux effectuent des livraisons d'eau chez des propriétaires de résidences secondaires ou d'occupants à l'année, dont les puits sont à sec.

Il indique que ce service devrait être facturé aux bénéficiaires de ces livraisons, au-delà du coût actuel de l'eau. Il propose de fixer le prix du transport à 50 € par voyage, sachant qu'un voyage correspondant à 1000 litres.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des élus présents.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en vente d'un bien communal :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à l'intégration dans le patrimoine communal privé de plusieurs biens en déshérence depuis plus de 30 ans. Il propose de mettre en vente deux de ces biens cadastrés A 102 et A 108. Les élus donnent leur accord pour ce projet.

Fonctionnement des cloches :

Il y a deux mois, la foudre a provoqué un dysfonctionnement de la sonnerie du glas. Un technicien a réparé partiellement le mécanisme sans pouvoir obtenir un résultat satisfaisant. Il a établi un devis pour une réparation complète et durable, intégrant un contrat de maintenance.

École :

Yves Robin indique que le prochain conseil d'école est fixé au 16 juin.

Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants :

Les élus en charge de ce projet proposent que deux listes soient établies : une liste des 7-12 ans et une liste des 13-17 ans. Les inscriptions sur ces listes seront prises lors d'une réunion qui se tiendra le mercredi 18 juin 2014, à partir de 16 heures, à la salle des fêtes.

Les modalités de fonctionnement de cette assemblée seront fixées ultérieurement et en fonction du nombre de jeunes inscrits.

Remplacement des plaques de rue :

Ce projet validé par la municipalité précédente fera l'objet d'un nouvel examen de la part de Marc Maillard et Marc Bricard qui devront vérifier l'exactitude du nombre de plaques déjà répertoriées, leur emplacement précis et leur mode de fixation (sur mur ou sur poteau). Quand leur inventaire sera achevé, Jean-Luc Carminati demandera un nouveau devis.

Ascenseur de l'école :

Didier Jalabert, architecte de la commune, et Jean-Luc Carminati assisteront à la commission d'accessibilité, mardi 17 juin 2014 à Montpellier. Après instruction de notre demande de pose d'un ascenseur à l'école, cette commission délivrera un avis que nous espérons favorable.

Élections sénatoriales :

Dans sa circulaire (NOR/INTA/1411886C) du 2 juin 2014, Monsieur le Ministre de l'Intérieur convoque les conseillers municipaux pour désigner les délégués du conseil municipal et de leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs qui est prévue pour le 28 septembre 2014.

Monsieur le Maire fixe la réunion au cours de laquelle il sera procédé à ces désignations au vendredi 20 juin à 18 heures 30.

PLU :

La Loi Alur a été décortiquée à l'attention des vice-présidents de l'intercommunalité le 5 juin dernier. Il en ressort, notamment, que les procédures de création des Plan Locaux d'Urbanisme devront être engagée avant le 31 décembre 2015, pour les communes encore dotée de Plan d'Occupation des Sols, comme Le Poujol-sur-Orb.

Taxe d'aménagement :

Dans un souci de simplification, une nouvelle taxe, **taxe d'aménagement (TA)**, destinée à financer les équipements publics nécessités par l'urbanisation est mise en place par l'État pour remplacer les taxes actuelles, comme la taxe locale d'équipement (TLE).

Ce dispositif s'applique pour toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalables, ...).

Le conseil municipal peut fixer des taux différents de la part communale dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser dans les secteurs du territoire de la commune. Son taux peut être porté jusqu'à 20% dans les secteurs qui nécessitent des travaux substantiels de voirie, réseaux ou la création d'équipement publics.

Monsieur le Maire suggère qu'une délibération soit prise avant le 30 novembre 2014, pour une mise en place de la réévaluation des taux communaux au 01 janvier 2015.

Débit Internet :

Les élus chargés de l'amélioration du débit Internet au niveau de la commune sont en attente d'un devis d'expert en la matière. Selon le coût de son intervention, cet expert sera mandaté pour proposer des solutions pérennes à ce problème récurrent qui pénalise les utilisateurs du Web.

Festivités à venir :

Fête de la Musique, le 21 juin : repas et buvette seront gérés par l'association Plus belle l'Imbaïsse. L'animation et la technique seront prises en charge par la commune.

Fête Nationale, le 14 juillet : repas et la buvette seront gérés par le Tennis Club.

La commune prendra en charge l'orchestre et le feu d'artifice.

Rézo Pouce :

Marc Bricard informe que ce projet de covoiturage avance et que des négociations sont en cours entre Hérault Transport et Rézo Pouce pour la mise en place de la signalétique.

La séance est levée à 21 h.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 18 juin 2014.

Le Maire,
Yves ROBIN

